

JOURNAL OFFICIEL



de la

République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 1^{er} décembre 2010

GOVERNEMENT

Ministère de la Santé Publique

Arrêté ministériel n°1250/CAB/MIN/SP/065/CJ/OMK/2010 du 12 octobre 2010 portant création d'une commission chargée de la promotion et de la nomination aux grades des Médecins des services publics de l'Etat.

Le Ministre de la Santé Publique,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance n°10/025 du 19 février 2010 portant nomination des Vice -Premiers Ministres, Ministres et Vice-ministres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères;

Vu le Décret n°06/130 du 11 octobre 2006 portant statut spécifique des Médecins des services publics de l'Etat, spécialement en ses articles 65, 66 et 67 ;

Vu la nécessité et l'urgence de régulariser la situation administrative des Médecins des services publics de l'Etat par la promotion et la nomination aux grades ;

Sur proposition du Secrétaire général à la Santé Publique ;

A R R E T E :

Article 1er :

Il est créé au sein du Ministère de la Santé Publique une commission chargée de la promotion et de la nomination aux grades des Médecins des services publics de l'Etat.

Article 2 :

La commission est chargée d'examiner les dossiers administratifs des Médecins et de procéder à l'ajustement de leurs grades

Article 3 :

La commission fonctionne sous l'autorité du Secrétaire général à la Santé Publique.

Article 4 :

Sont membres de la commission :

1. Pour le Cabinet du Ministre de la Santé Publique :

- Mr. Polydore Masengo
- Mr. Elysée Bokumwana
- Mr. Léandre Mbolyo
- Dr. Bernard Bossiky
- Mr. Robert Kayembe

2. Pour l'Administration centrale du Ministère de la Santé Publique :

- Le Secrétaire général à la Santé Publique
- Le Directeur Ngumbu Mabanza Epiphane (D1)
- Dr. Mayakasa Charles (SG)
- Dr Mudwahefa Gikh (SG)
- Dr. Kande (SG)
- A.G Disanoa Efafe (D1)
- Mr. Lombe Mulamba (SG)
- Mr. Kibundila Hemedi Steve (D1)

3. Pour le Ministère de la Fonction Publique :

- Le Directeur Bongangwa

4. Pour l'Ordre des Médecins

- Dr. Kazumba Mbiyangandu

5. Pour le Syndicat national des Médecins

- Dr. Mankoy Badjoky
- Dr. Balebela Kazadi
- Dr. Nzoko Fwankenda

Le Secrétaire général à la Santé Publique est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 12 octobre 2010

Dr. Victor Makwenge Kaput